



Département de l'Eure  
Arrondissement des ANDELYS  
Canton de LOUVIERS - NORD  
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 4 DU 28/04/2026– DB01

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 24 avril 2026  
Date d'affichage : le 24 avril 2026  
Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 12  
Dont pouvoir (s) : 0

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX LE VINGT HUIT AVRIL A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS: MESDAMES ET MESSIEURS JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, FREDERIC BESNARD, JEAN-LUC ENJALBERT, LAURA VOLLAIS, PHILIPPE LAMOT, ELODIE PAILLER, SYLVIE PAUTHIER, MAXIME LECARDINAL, SOPHIE FONTAINE, CHANTAL QUERNIARD, DANIEL JUBERT.

POUVOIRS DE: /

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S: ELODIE DESABAYE, BERNARD LEBOEUF.

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: ANNE BERICHI

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

M. Jérôme BOURLET DE LA VALLÉE, maire, transmet la parole à M. Jean-Luc ENJALBERT qui soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Monsieur Jean-Marie JOSSE receveur municipal, nous a transmis le **compte de gestion** de la commune pour l'exercice 2025.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion 2025 avec lequel notre compte administratif 2025 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

- La section de **FONCTIONNEMENT** de l'exercice 2025 fait apparaître un **EXCÉDENT** d'un montant de **53 407.37 €**
- La section d'**INVESTISSEMENT** de l'exercice 2025 fait apparaître un **EXCÉDENT** d'un montant de **95 015.82 €**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-142 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2025 du receveur municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur M. ENJALBERT, Monsieur le maire quitte la salle et ne participe pas au vote.



Le Conseil Municipal après avoir délibéré **avec 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** :

**Article 1 : APPROUVE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2025 établi par Monsieur Jean-Marie JOSSE, receveur municipal au SGC des ANDELYS.

**Article 2 : DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme au registre



JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Monsieur le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :